

Séance publique du 27 mars 2001

Délibération n° 2001-6455

commission principale : domaine et administration générale

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Autorisation de dépôt d'un permis de démolir par la SEM Lyon Confluence sur un immeuble communautaire situé 19, quai Perrache**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 mars 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'opération Lyon Confluence, le Conseil a approuvé, par délibérations en date des 25 septembre et 27 novembre 2000, la cession, à la SEM Lyon Confluence, de divers biens et droits immobiliers comprenant notamment un immeuble situé 19, quai Perrache à Lyon 2°.

L'acte authentique n'étant, à ce jour, pas encore établi et compte tenu de l'état de vétusté avancé dans lequel se trouve ledit immeuble communautaire, la SEM Lyon Confluence souhaite procéder à sa démolition le plus rapidement possible. Il est donc proposé au Conseil d'accéder à cette demande ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 25 septembre et 27 novembre 2000 ;

Oùï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Autorise la SEM Lyon Confluence à déposer, d'ores et déjà, une demande de permis de démolir sur l'immeuble situé 19, quai Perrache à Lyon 2°, propriété de la Communauté urbaine.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,